

CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

TB/JW P.V. SECS 04

Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2015

Ordre du jour :

6900 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2016

- Rapporteur: Monsieur Henri Kox

6901 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2015 - 2019

- Rapporteur: Monsieur Henri Kox

- Présentation et examen du projet de budget du ministère des Sports

*

Présents :

Mme Sylvie Andrich-Duval, Mme Nancy Arendt, M. Gusty Graas remplaçant M. Eugène Berger, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Alexander Krieps, Mme Josée Lorsché

M. Henri Kox, rapporteur des projets de loi 6900 et 6901

M. Romain Schneider, ministre des Sports

M. Christian Diederich, M. Robert Thillens, du ministère des Sports

Mme Tania Braas, de l'Administration parlementaire

Excusés :

M. Gilles Baum, M. Eugène Berger, M. Georges Engel, Mme Françoise Hetto-

Gaasch, M. Serge Urbany

<u>Présidence</u>: Mme Cécile Hemmen, Présidente de la Commission

*

- 6900 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2016
- 6901 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2015 2019

M. le ministre des Sports présente les grands axes du budget du ministère des Sports pour l'exercice 2016. Pour le détail, il est prié de se référer à l'annexe 1.

Le budget du ministère des Sports, qui s'inscrit dans la continuité établie au cours des dernières années, s'élève à la somme totale de 46.452.703 euros. Force est de constater qu'il connaît une baisse de 4,2 pour cent par rapport à l'année 2015. Il est souligné que le ministère des Sports veille à une distribution efficace et efficiente des deniers publics. A titre d'exemple est cité le projet SAPS (Simplification administrative de la procédure de subventionnement d'équipement sportif) élaboré en collaboration entre le ministère des Sports et le SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique), censé simplifier le processus de subventionnement et permettre en même temps une liquidation plus rapide des subsides. S'y ajoute que les données collectées permettront aux communes de prévoir avec plus de précision les frais de fonctionnement d'une infrastructure sportive et au ministère des Sports, de son côté, d'utiliser les données relatives aux infrastructures sportives existantes (équipement, répartition géographique, coûts, etc.) en vue de l'établissement des prochains programmes quinquennaux d'équipement sportif. Il pourra ainsi garantir une planification raisonnable, efficace et durable des infrastructures à réaliser à l'avenir.

Alors qu'en 2015 les Jeux des Petits Etats d'Europe (en Islande) et les Jeux européens (à Bakou) constituaient les événements sportifs majeurs, il s'agira en 2016 des Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio.

Concernant les quatre sections des dépenses courantes (Sections 13.0 à 13.3), il y a lieu de noter une augmentation de 0,45 pour cent. Quant aux dépenses en capital, le fonds d'équipement sportif national (article 43.0.93.000) comptabilise une diminution de 7,3 pour cent due à une planification raisonnable et efficace suite à la mise en place de la banque de données créée en collaboration avec le SIGI et reprenant toutes les infrastructures sportives. Qui plus est, beaucoup de projets sont encore au stade de planification.

Suite à cette présentation générale, M. le ministre passe en revue les articles budgétaires saillants concernant le ministère des Sports. De cette analyse, il convient de retenir succinctement les éléments suivants :

- Quant à l'article 13.0.11.000 Traitements des fonctionnaires, il est expliqué que certains postes jusqu'à présent inscrits dans le budget d'autres ministères ont été transférés au ministère des Sports (des personnes détachées au ministère des Sports y seront désormais affectées), qui se veut donner une structure claire à l'avenir.
- L'article budgétaire 13.0.11.133 Sportlycée : indemnités pour services extraordinaires comptabilise une baisse de 24.494 euros. Cette baisse est due au fait que certains travaux sont désormais effectués par des employés et non plus par des fonctionnaires.
- La hausse des frais de route et de séjour à l'étranger (article 13.0.12.012) a un rapport avec l'année olympique 2016. A noter que le volet des frais de route en

relation avec les jeux olympiques était jusqu'à présent inscrit dans le budget du ministère d'Etat.

- La suppression des loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques (article 13.0.12.100) s'explique par le déplacement du siège de la Ligue Européenne de Natation (LEN) à Nyon.
- Les frais d'experts et d'études (article 13.0.12.120) constituent en partie une réserve permettant de payer l'expert Alexandre Huss, dans la mesure où il ne sera pas fait droit à la demande d'intégration dans le cadre du ministère des Sports.
- La baisse du montant de 154.192 à 76.749 euros sous l'article budgétaire 13.0.12.200 Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs s'explique par une baisse du nombre d'accidents au cours de l'année 2015 (application du système bonus/malus).
- L'augmentation de l'article 13.0.33.013 Participation à l'indemnisation des cadres administratifs et des entraîneurs nationaux des fédérations sportives agréées est due à une augmentation des effectifs accordée par le ministère des Sports, à savoir :
 - Luxembourg Paralympic Committee (LPC) : une mi-tâche de secrétaire ;
 - Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL): une mi-tâche de directeur technique;
 - Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM): une mi-tâche de gestionnaire administratif.

A noter que d'autres demandes ont été adressées au ministère des Sports, notamment de la part de la Fédération Luxembourgeoise de Handball (FLH). Il a toutefois été décidé de n'y pas faire droit à ce stade et d'y revenir en 2017, après avoir fait un suivi de l'évolution de la situation en 2016.

- Les crédits inscrits sous l'article 13.0.33.020 Contribution financière dans l'intérêt de la réalisation des programmes sportifs élaborés par les fédérations; aide à la section sportive de l'armée; participation financière au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour la préparation aux jeux olympiques, aux paralympics et aux jeux européens augmentent de 110.000 euros. L'augmentation de la contribution au COSL de 200.000 à 300.000 euros s'explique par les préparatifs nécessaires aux Jeux Olympiques.
- Force est de constater une légère augmentation de 1,1 pour cent de la participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées (article 13.0.33.021).
- L'augmentation de 156.500 à 173.000 euros des crédits budgétaires inscrits à l'article 13.0.33.023 Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD) : participation aux frais de fonctionnement est due à la mise à disposition d'une tâche de secrétariat (1/4 tâche).
- Les crédits budgétaires symboliques de 100 euros inscrits à l'article 13.0.33.028 –
 Participation de l'Etat aux frais de l'encadrement sportif de qualité des enfants par
 clubs sportifs visent à anticiper le transfert de cette mesure (en 2016 ou 2017),
 inscrite jusqu'à présent dans le budget du ministère de la Famille et de l'Intégration
 et à la Grande Région, vers le budget du ministère des Sports, suite à une future
 modification de la réglementation relative aux chèques-services. Ces subsides, dont

la gestion sera alors assurée par le ministère des Sports, oscilleront entre 360.000 à 800.000 euros. Quant au concept des chèques-services, il ne changera point.

- A noter que la dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS) (article 13.3.41.050) accuse une légère baisse, notamment en raison de recettes engendrées par une offre de formations plus large.
- Un poste d'expert est transféré vers le budget du ministère de l'Economie. Il est inscrit plus précisément au budget du STATEC pour la création d'un compte-satellite « sport » (sujet ayant été thématisé au cours de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne du deuxième semestre 2015) permettant de mieux étoffer les données disponibles sur le sport au Luxembourg et d'indiquer avec précision la contribution du secteur sport au PIB national.
- L'alimentation du fonds d'équipement sportif national (article 43.0.93.000), s'élevant au total à 27.009.200 euros (29.200.000 euros en 2015), comprend 3,009 millions d'euros pour le neuvième plan quinquennal, 20 millions d'euros pour le dixième plan quinquennal et 4 millions d'euros pour les projets de rénovation.

Les membres de la commission sont informés qu'une deuxième liste de projets à subventionner est en voie d'élaboration. Elle sera publiée en 2016.

*

Il est renvoyé à l'annexe 2 pour ce qui concerne l'avis du COSL sur le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2016 présenté succinctement par M. le ministre des Sports.

*

Les membres de la commission procèdent ensuite à un échange de vues, duquel il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- En réponse à une remarque afférente, il est souligné que c'est le ministère des Sports qui distribue les subsides et non pas le COSL, organisation faîtière du sport.
- Concernant l'engagement du personnel technique et administratif des fédérations, il
 convient de noter que les fédérations sont exhortées à recourir à des contrats de
 travail à durée déterminée. Quant aux tâches techniques, le ministère des Sports
 exige le diplôme le plus élevé possible. L'aide financière est refusée aussi longtemps
 que la condition de la qualification n'est pas remplie.
- A noter que lors du prochain Conseil « Education, jeunesse, culture et sport » du 24 novembre 2015, les ministres axeront leurs travaux sur plusieurs aspects de la politique migratoire, dont, entre autres, la façon selon laquelle les activités sportives peuvent aider les jeunes défavorisés, y compris les migrants, à trouver leur place dans la société.

Les membres de la commission sont encore informés que le ministère des Sports, en collaboration avec le COSL et le ministère de la Sécurité sociale, est en train d'élaborer une circulaire traitant de cette problématique. Elle sera adressée aux fédérations dès qu'elle sera finalisée. Aussi M. le ministre propose-t-il de la communiquer alors à la commission.

- En réponse à un questionnement afférent, M. le ministre souligne que la plupart des fédérations fonctionnent sous forme d'une association sans but lucratif, de sorte qu'elles doivent déposer leurs comptes auprès du RCS conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. Le ministère des Sports les prend en compte dans le traitement des demandes en besoins financiers, mais il ne les contrôle pas.
- En réponse à une question relative aux infrastructures régionales, il est souligné qu'il s'agit des cinq projets-pilotes lancés à Redange-sur-Attert, Mondercange, Junglinster, Hesperange et Mersch. L'état des lieux et l'évaluation ont été réalisés pour chacun de ces projets. La finalisation du rapport final est en voie d'élaboration. Sur base de ce résultat, le ministère des Sports tirera les conclusions quant aux futures initiatives. Il se peut que certains de ces projets soient abandonnés et que de nouveaux projets (le concept est élaboré en collaboration avec le ministère des Sports) viennent s'ajouter aux projets qui sont maintenus.

M. le ministre fait observer que les grandes communes, désireuses de lancer des projets d'intérêt régional, ne sont pas forcément obligées de s'associer avec d'autres communes comme elles disposent d'un nombre d'enfants et de clubs sportifs suffisant pour le faire.

 En matière de taux de subventionnement, il est rappelé que pour les projets d'intérêt local l'aide totale ne peut pas dépasser trente-cinq pour cent du montant susceptible d'être subventionné. Ce taux peut être porté jusqu'à cinquante pour cent pour les projets à intérêt régional et à soixante-dix pour cent pour les projets présentant un intérêt national.

A titre d'exemple d'un projet régional, est cité le mur d'escalade dans le hall sportif du Lycée Technique Jospeh Bech à Grevenmacher. Le ministère des Sports l'a classifié comme projet d'intérêt régional, à condition toutefois que les autres communes profitant de cette infrastructure certifient par écrit qu'elles renoncent à l'avenir à la construction d'un mur d'escalade.

 Quant à l'indemnisation des tâches administratives et techniques des fédérations, il convient de noter que c'est le Conseil supérieur des sports, en réunion plénière, qui émet des propositions pour la répartition des aides financières aux fédérations sportives.

Pour de plus amples informations concernant les fédérations bénéficiant actuellement d'une participation financière pour les cadres administratifs et techniques, il est renvoyé au rapport d'activité 2014 du ministère des Sports.

 Le système « chèque-service-accueil » (CSA) a fait l'objet d'une analyse. Force est de constater un retrait du nombre de prestataires du système CSA, dû notamment au fait que ce dispositif a été revu à la baisse.

A noter que le ministère des Sports, misant sur une qualification du personnel d'encadrement sportif, a constamment envoyé des rappels aux prestataires du système CSA leur enjoignant de respecter les conditions de qualification. Des délais d'obtention des qualifications requises leur viennent d'être imposés.

• En réponse à une question relative aux mécanismes de contrôle de l'utilisation correcte des fonds publics versés au COSL pour les Jeux Olympiques aussi bien qu'aux fédérations sportives, M. le ministre répond que ce contrôle trouve sa base

dans une convention conclue entre le ministère des Sports et le COSL. Il est effectué à des intervalles périodiques : après les Jeux Olympiques et deux fois par an lors d'une réunion entre le ministère des Sports et le COSL, ayant lieu avant l'été et à la fin de l'année, où différents sujets sont thématisés.

Il est encore souligné que le subventionnement des fédérations sportives se fait sur base de concepts retenus au final par le Conseil supérieur des sports.

- M. le ministre donne à considérer qu'en dehors de la vérification de l'utilisation correcte des fonds publics mis à disposition du mouvement sportif, il importe aussi de veiller au maintien de l'autonomie du sport.
- Quant à la question du bilan des mesures inscrites dans le paquet d'avenir 2015, M. le ministre souligne que la plupart de ces mesures prendront seulement effet en 2016. A noter toutefois ce qui suit :
 - Mesure n°138 Amélioration de la gestion des centres sportifs nationaux : cette mesure, qui engendrera des économies de 25.000 euros, est en voie d'exécution.
 - Mesure n°139 Révision des tarifs d'hébergement de l'Institut National des Sports: cette mesure a rapporté des économies d'un montant de 11.000 euros.
 - Mesure n°140 Extension des formations aux métiers du sport : cette mesure est réalisée partiellement. Des cours supplémentaires seront dispensés en 2016, de sorte que les recettes augmenteront de 5.000 euros. A noter encore qu'un projet de loi est en voie d'élaboration.
 - Mesure n°141 Suppression des frais de route pour les chargés de cours/entraîneurs du Sportlycée : cette mesure a rapporté des économies s'élevant à 16.000 euros.
 - Mesure n°142 Bases nautiques de Lultzhausen et de Liefrange : recettes supplémentaires pour les activités récréatives : les recettes supplémentaires se chiffrent environ à 3.000 euros au lieu des 5.000 euros inscrits dans le paquet d'avenir.
 - Mesure n°143 Suppression de la gratuité des examens médico-sportifs obligatoires pour l'obtention d'une licence : cette mesure, qui prendra effet en 2016, est tributaire d'une modification législative. Des discussions sur le système à mettre en place sont en cours entre le ministère des Sports, la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport (SLMS) et le COSL. Seront sanctionnés ceux qui ne respectent pas leur rendez-vous et la périodicité de certains examens médico-sportifs sera revue. Ainsi, dans une première phase, les économies devraient se chiffrer entre 100.000 et 200.000 euros. Les membres de la commission sont encore informés que le système informatique du service médico-sportif a été modernisé, de sorte que la prise de rendez-vous pourra à l'avenir se faire par voie électronique.
 - Mesure n°144 Examens médico-sportifs des athlètes d'élite réalisés au CHL à Eich : la renonciation à l'acquisition d'un appareil a rapporté des économies de 10.000 euros.

- Mesure n°145 Rigueur dans les critères pour l'attribution de congés spéciaux et loi commune pour tous les congés spéciaux : cette mesure devra encore être réalisée.
- Mesure n°146 Mode de financement alternatif moyennant le développement des activités accessoires de la Coque : suite à des investissements conséquents, la Coque a pu offrir de nouvelles activités engendrant des recettes supplémentaires.
- Mesure n°147 Coque; pistes de réductions énergétiques : les installations mises en place génèrent des réductions énergétiques.
- Mesure n°148 Patrimoine sportif : introduction de tarifs pour la mise à disposition d'objets du Musée des sports à des entreprises privées : cette mesure sera réalisée en 2016.
- Mesure n°149 Campagnes promotionnelles pour le sport-loisir et publication électronique du calendrier du sport-loisir : cette mesure a rapporté des économies d'un montant total de 4.000 euros.
- En réponse à un questionnement afférent, il est souligné que des activités sportives supplémentaires ont été proposées dans le cadre du GIMB à l'occasion de la semaine européenne du sport ayant eu lieu à Luxembourg du 12 au 20 septembre 2015.
- A relever que dans le cadre du GIMB, le *Luxembourg Institute of Health (LIH)* effectue des recherches commanditées par le ministère des Sports, et ce dans différents domaines, tels que la motricité et l'obésité des enfants.
- Quant à une remarque relative à la problématique des genres dans les activités sportives, il est souligné que le ministère des Sports ne fait pas de distinction ni entre les sportifs de sexe féminin et masculin ni entre les sportifs adolescents et adultes. Qui plus est, il veille à un recrutement équilibré entre les genres. Dans ce contexte, il est relevé que le Président du Conseil supérieur des sports est pour la première fois de sexe féminin.

En ce qui concerne les prix décernés aux sportifs et sportives, il convient de noter que ce sont les règles de l'économie du marché qui jouent.

 Pour ce qui est du projet « Nuit du Sport », dont la participation financière du ministère des Sports s'élève à cinquante pour cent, M. le ministre estime que le ministère des Sports devrait à l'avenir s'engager davantage dans ce projet connaissant un grand succès.

Concernant la proposition que le patronage de ce projet devrait être assuré par le ministère des Sports, l'orateur déclare la transmettre au ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Luxembourg, le 12 janvier 2016

Le secrétaire-administrateur, Tania Braas La Présidente, Cécile Hemmen

Annexes:

- 1. Extraits des projets de loi 6900 et 6901 concernant le budget 2016 et la programmation pluriannuelle 2015 2019 du ministère des Sports
- 2. Avis du COSL sur le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2016

2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale qui est en train d'être transposée par le projet de loi no. 6775 relatif à l'accueil des demandeurs de protection internationale au Luxembourg.

En matière de politique pour personnes âgées, de politique de solidarité et de politique pour personnes handicapées, les dépenses inscrites dépassent le niveau des années passées tout en renforçant les efforts consentis pour délivrer des prestations de qualité et un encadrement de niveau élevé.

Etant donné que le Fonds National de Solidarité se voit de plus en plus exposé à un risque de fraude aux prestations sociales, le Gouvernement procède à un renforcement de personnel permettant un examen plus détaillé des demandes en amont de l'octroi de la prestation et évitant donc des trop-payés importants et difficilement récupérables.

En ce qui concerne le Fonds socio-familial, une dotation du Fonds de 45 millions, - dotation diminuée suite au transfert au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse des compétences du fonds concernant précisément les domaines de l'enfance et de la jeunesse, - permet de continuer à participer aux projets de construction en cours ou planifiés.

Concernant la Grande Région, le budget tient compte de la création de la Maison de la Grande-Région à Esch/Alzette ainsi que de la Présidence de la Grande Région assurée par le Luxembourg pour 24 mois à partir du 1^{er} janvier 2017.

13 et 43 – Ministère des Sports

	2014	2015	2016
	Compte	Budget	Projet de budget
Section 13.0 - Sports: Dépenses générales	9 009 568	9 559 391	9 740 702
Section 13.1 - Institut national des sports	1 748 034	1 984 758	1 814 145
Section 13.2 - Centre national sportif et culturel	6 927 019	7 044 718	7 133 627
Section 13.3 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports	412 999	564 056	550 464
Total des dépenses courantes	18 097 620	19 152 923	19 238 938
Section 43.0 - Sports: Dépenses générales	20 145 970	29 366 275	27 160 765
Section 43.1 - Institut national des sports	12 280	13 000	53 000
Total des dépenses en capital	20 158 250	29 379 275	27 213 765
Total général	38 255 870	48 532 198	46 452 703

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Depuis la présentation du «Concept intégré pour le sport au Luxembourg» en 2014, le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois n'a cessé de rappeler les domaines qui doivent prioritairement être développés dans le paysage sportif luxembourgeois. De ce fait, et en dépit du contexte économique difficile, les appuis revenant directement aux fédérations dans les domaines sportifs et administratifs restent prioritaires au budget 2016. Suite au tarissement des recettes en provenance du secteur privé, le sport de compétition dépend en effet de plus en plus d'apports étatiques pour maintenir voire développer ses activités nationales et internationales.

En l'année olympique 2016, les crédits pour la préparation olympique sont adaptés pour garantir la meilleure représentation du sport grand-ducal à ce niveau et contribuer à l'image de marque du Luxembourg par l'intermédiaire de ses athlètes-phares. Parallèlement, les moyens budgétaires pour les athlètes de la section des sports d'élite de l'armée ainsi que pour le développement de concepts fédéraux sont continués. Il en est de même des contributions pour le fonctionnement annuel des centres européens de tennis de table et de volleyball.

La mise en œuvre du plan d'action national «Gesond iessen, méi bewegen» se poursuit. Le Ministère des Sports coordonne les efforts des différents départements intervenant dans l'intérêt de la promotion des activités sportives et en faveur d'une alimentation saine.

Dans le cadre des mesures du paquet d'avenir, une contribution financière sera demandée aux sportifs qui ne se présentent pas au rendez-vous pour l'examen médico-sportif.

Pour pouvoir documenter l'impact du sport sur l'économie luxembourgeoise, un crédit est inscrit au budget du STATEC pour la création d'un compte-satellite « sport » qui permettra dorénavant de mieux étoffer les données disponibles sur le sport au Luxembourg et d'indiquer précisément la contribution du secteur sport au PIB national.

La gestion de l'ENEPS en tant que service de l'Etat à gestion séparée permet de limiter l'impact budgétaire des nouvelles formations qui sont organisées à partir de 2016 dans les métiers du sport et les métiers socio-éducatifs, ceci à côté des formations traditionnelles pour les entraîneurs, arbitres et moniteurs de sport-loisir.

La participation annuelle aux frais de fonctionnement du Centre national sportif et culturel est adaptée légèrement de 1,3%. Comme par le passé, la Coque prend à charge l'ensemble des frais d'amortissement et de remplacement du matériel désuet moyennant ses propres recettes.

Une 1ère liste de projets à subventionner dans le cadre du 10e programme quinquennal d'équipement sportif a été établie par le règlement grand-ducal du 14 juillet 2014. Une 2e liste de projets est actuellement en préparation et sera publiée en 2016. L'alimentation globale de 27,009 millions euros pour le Fonds d'équipement sportif national comprend 3,009 millions pour le 9e programme, 20 millions pour le 10e programme et finalement 4 millions pour les projets de rénovation.

14 et 44 - Ministère de la Santé

	2014	2015	2016
	Compte	Budget /	Projet de budget
Section 14.0 - Ministère de la santé	48 956 269	54 981 785	58 827 911
Section 14.1 - Direction de la santé	23 477 021	25 5/4 990	27 396 365
Section 14.2 - Laboratoire national de santé	41 488 172	27/970 844	28 421 235
Section 14.3 - Centre thermal et de santé de Mondorf	2 377 676	/2 518 017	2 605 744
Total des dépenses courantes	116 299 138	110 985 636	117 251 255
Section 44.0 - Ministère de la Santé	8 500,	8 500	8 500
Section 44.1 - Direction de la Santé	290 196	487 700	345 600
Section 44.3 - Centre thermal et de santé de Mondorf	187,963	170 920	181 800
Section 44.4 - Santé - Travaux sanitaires et cliniques	30 4 1/2 324	37 474 600	37 525 000
Total des dépenses en capital	30/898 887	38 141 720	38 060 900
Total général	147 198 025	149 127 356	155 312 155

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le budget pour l'année 2016 du Ministère de la Santé reste articulé autour du double objectif visant d'une part à limiter la croissance des dépenses et, d'autre part, à poursuivre les missions d'intérêt public du ministre de la santé. Les objectifs se déclinent dans le cadre d'une politique structurée de lutte contre les grandes causes de morbidité et de mortalité, avec un accent sur la promotion des soins de santé de haute qualité, innovants et accessibles à tous les citoyens à tout âge et la prévention des maladies, articulés autour des besoins du patient. De manière générale, l'accent continue à être mis sur les projets dont le budget 2015 a préparé la mise en œuvre, dans une optique d'approche à moyen et long terme.

Dans le domaine prioritaire de la prévention, de nouveaux crédits ont été inscrits afin d'assurer le démarrage voire la mise en œuvre de plusieurs plans d'action nationaux pluriannuels, dont le plan cancer, le plan démence, les nouveaux plans drogues et prévention suicide, tous deux lancés en 2015. Le renforcement des postes au profit du secteur conventionné, notamment des services œuvrant dans le domaine des toxicomanies, s'inscrit dans la même logique avec le lancement du nouveau programme « héroïne » en 2015 ainsi que l'ouverture d'une deuxième salle de consommation au profit des toxicomanes à Esch-sur-Alzette. Le Ministère continuera par ailleurs à investir dans la poursuite des différents programmes de médecine préventive (vaccination, prévention avortement ét orthodontie), comme pour les exercices précédents.

Certains postes du budget 2016 s'inscrivent dans le souci d'offrir de nouveaux services aux citoyens, comme en témoignent la création du Service national d'information et de médiation dans le domaine de la santé,

BUDJET DES DÉPENSES - DÉPENSES COUNANTES

262

<u>13.0 — Ş</u>	Sports D	Dépenses générales			
Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
		13 — MINISTERE DES SPORTS			
		Section 13.0 — Sports Dépenses générales			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	162.555	299.293	301.244
		<u>Détail</u> :			
		1) Rémunérations de base 285.184 3) Charges sociales patronales 13.246 4) Allocations de repas 2.814			
		Total			
11.020 (11.10)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		4.750	4.783
		<u>Détail</u> :			
		B – Etudiants 1) Rémunérations de base			
11.130 (11.12)	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires.	4.835	6.450	5.892
		<u>Détail</u> :			
		1) Jetons de présence			
11.131 (11.12)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	69.129	64.313	63.009
		<u>Détail</u> :			
		5) Prestations individuelles			
11.132 (11.12)		Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	63	1.000	506
		<u>Détail:</u> 5) Prestations individuelles			
11.133 (11.12)		Sportlycée: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60.991	86.601	62.107
(11.12)	00000	(Orodiction) minimum of our or			
		<u>Détail</u> :			
		2) Cours et examens			
11.134 (11.12)		Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.421	1.000	1.012
		Détail:			
		1) Jetons de présence			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
		5) Prestations individuelles			
	:	Total			
2.000 12.15)	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	2.567	2.828	2.67
		<u>Détail</u> :			
		1) Jetons de présence			
2.001 12.15)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	849.281	765.867	864.28
		<u>Détail</u> :			
		4) Prestations individuelles			
2.002 12.15)	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice)	14.227	12.300	14.67
		Détail:			
		4) Prestations individuelles			
2.003 12.15)	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": indemnités pour services de tiers	4 000	500	4.04
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.039	500	1.01
		<u>Détail</u> :			
		1) Jetons de présence 212 5) Prestations individuelles 800			
		Total			
12.010 12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	5.687	8.000	7.25
12.012 12.13)	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.441	35.700	93.83
12.020 12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	10.043	10.000	10.30
,		<u>Détail</u> :			
		1) Assurances 3.000			
		2) Carburants et lubrifiants 2.900 3) Réparation et entretien 4.400			
		Total		:	
12.040 12.12)	08.30	Frais de bureau	26.693		
12.050 12.12)	08.30	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	141	-	_
12.080 (12.11)	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.482	_	_

<u> 13.0 — Ş</u>	Sports I	Dépenses générales			
Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
12.100 (12.11)	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	58.992	_	_
12.120 (12.30)	08.30	Frais d'experts et d'études	28.515	14.625	70.200
12.160 (12.30)	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical; dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	163.214	192.500	180.000
		Détail: 42.500 1) Examens sportifs d'élite 42.500 2) Analyses médicales 15.000 3) Matériel et entretien 23.450 4) Mesures antidopage 88.200 5) Dépenses diverses 10.850 Total 180.000			
12.191 (12.30)	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	100	2.200	2.500
12.200 (12.30)	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs. (Crédit non limitatif)	207.606	154.192	76.749
12.260 (12.30)	08.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses		26.340	26.850
12.270 (12.30)	08.30	Détail: 1204 Frais de bureau 4.000 2) Location et entretien des machines à photocopier 1.000 3) Location et entretien d'autres machines de bureau 2.000 4) Consommables bureautiques 6.500 5) Frais d'impression et de reliure 7.000 6) Documentation et bibliothèque 5.600 9) Divers 500 1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications 2) Frais téléphoniques 250 Total 26.850 Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice) 3.500 Détail: 1208 Bâtiments: exploitation et entretien 2) Eau, gaz, électricité, taxes 3.500 3) Chauffage 8.000 4) Réparations et entretien 4.500 1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques 1) Loyers 100	_	80.092	29.600

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques 2) Charges locatives accessoires			
		Total			
12.300 (12.30)	08.30	Trophée national et autres distinctions	9.907	10.246	10.380
12.301 (12.30)	08.30	Campagnes de sensibilisation contre la toxicomanie	1.500	_	_
12.302 (12.30)	08.30	Projets "e-Lëtzebuerg": dépenses diverses	32.660	41.665	43.272
12.304 (12.30)	08.30	Relations et réunions internationales; frais d'organisation et dépenses diverses	3.557	5.000	5.000
12.305 (12.30)	08.30	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	_	_	100
12.310 (12.30)	08.30	Animation et appui du sport-loisir: dépenses diverses	64.898	76.000	76.000
12.320 (12.30)	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: frais divers	3.390	5.000	5.000
12.330 (12.30)	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: frais de fonctionnement	2.929	5.000	5.000
12.340 (12.30)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport; organisation d'expositions; dépenses diverses	8.876	10.000	10.000
12.360 (12.30)	08.30	Organisation d'une promotion sportive d'été: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	82.340	71.000	74.000
12.361 (12.30)		Appui et soutien d'actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport: dépenses diverses	79.545	80.000	80.000
12.363 (12.30)	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen - méi bewegen": dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	50.111	110.000	80.000
24.000 (24.10)	08.30	Location et affermage de terres auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.760	6.760	6.760
32.020 (32.00)	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	335.000	380.044	389.748
		<u>Détail</u> : 1) Sportifs d'élite et personnel d'encadrement			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
		2) Dirigeants sportifs			
		Total			
33.010 (33.00)	08.30	Subsides au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées	650.125	715.000	715.000
33.011 (33.00)	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides	70.000	70.000	70.000
33.012 (33.00)	08.30	Contributions dans l'intérêt de l'organisation ou de la participation à des championnats à l'échelon mondial et européen	85.000	_	_
33.013 (33.00)	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs et des entraîneurs nationaux des fédérations sportives agréées	1.190.273	2.588.051	2.654.951
33.014 (33.00)	08.30	Mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et d'élite	512.500	512.500	534.225
33.016 (33.00)	08.30	Actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport	129.873	150.000	150.000
33.017 (35.00)	08.30	Relations sportives avec des pays, fédérations ou institutions sportives, partenaires ou non d'un accord bilatéral ou multilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg; dépenses diverses	60.000	145.000	170.000
33.018 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	249.928	240.000	229.000
33.019 (33.00)	08.30	Contribution au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour l'organisation des Jeux des Petits Etats d'Europe à Luxembourg en 2013: solde	_	100.000	_
33.020 (33.00)	08.30	Contribution financière dans l'intérêt de la réalisation des programmes sportifs élaborés par les fédérations; aide à la section sportive de l'armée; participation financière au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour la préparation aux jeux olympiques, aux paralympics et aux jeux européens	461.999	510.000	620.000
		Détail: 1) Concepts fédéraux et mesures diverses de promotion			
		Total			
33.021 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées	630.000	630.000	636.93
33.022 (33.00)		Participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux engagés avec l'agrément et sous le contrôle de l'Etat	1.479.997	_	_

<u>13.0 — §</u>	Sports I	Dépenses générales			
Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
33.023 (33.00)	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice)	151.150	156.500	173.000
33.024 (33.00)	08.30	Subvention d'intérêts au profit de la Confédération européenne de volleyball	60.793	48.635	48.635
33.026 (33.00)	08.30	Contribution aux frais de personnel du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	94.600	303.076	308.019
33.027 (33.00)	08.30	Participation aux frais de stages des centres de formation fédéraux organisés au parc Hosingen	21.725	21.725	_
33.028 (33.00)	08.30	Participation de l'Etat aux frais de l'encadrement sportif de qualité des enfants par les clubs sportifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	_	_	100
35.031 (35.40)	05.30 08.30	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA). (Crédit non limitatif)	10.698	11.615	14.200
35.060 (35.20)	08.30	Cotisations à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.075	19.283	16.000
41.010 (41.40)	08.30	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics	100.000	100.000	115.000
41.011 (31.22)	08.30	Détail: 3) Luxembourg Institute of Health	57.128	53.740	57.560
41.050 (41.12)		Participation aux frais de fonctionnement et d'entretien de la base nautique à Lultzhausen	110.961	115.000	115.000
41.051 (41.12)	Divers codes	Dotation dans l'intérêt du Sportlycée: participation du Ministère des Sports	82.000	82.000	85.832
41.052 (41.12)	Divers codes	Sportlycée: indemnisation des intervenants tiers. (Crédit non limitatif)	246.000	246.000	248.500
43.000 (43.22)	1	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes et des syndicats intercommunaux (Crédit sans distinction d'exercice)	130.072	172.000	175.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
43.020 (43.52)	08.30	Remboursement des frais de fonctionnement de la salle de gymnastique du complexe sportif du parc Hosingen au syndicat intercommunal SISPOLO. (Crédit sans distinction d'exercice)	26.176		_
		Total de la section 13.0	9.009.568	9.559.391	9.740.702
		Section 13.1 — Institut national des sports	:		
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	279.505	337.365	347.065
		Détail: 325.088 1) Rémunérations de base 325.088 3) Charges sociales patronales 17.756 4) Allocations de repas 4.221 Total 347.065			
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	269.948	263.983	214.478
		Détail: 180.930 1) Rémunérations de base 180.930 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 3.225 3) Charges sociales patronales 25.046 4) Allocations de repas 5.277 Total 214.478			
11.020 (11.00)	08.30	Total	11.261	11.084	11.160
		<u>Détail:</u> B – Etudiants 1) Rémunérations de base			
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent Détail:	829.844	1.048.001	917.105
		1) Rémunérations de base			
11.040 (11.00)	08.30	Total	68.698	100	100
, , ,		<u>Détail</u> : 1) Rémunérations de base			
11.100 (11.40)	08.30	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	4.048	4.285	4.197

13.1 — Institut national des sports

<u>13.1 — I</u>	Institut na	ational des sports			
Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	3.720	3.720	3.720
		<u>Détail</u> :			
		5) Prestations individuelles			
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers	_	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence			
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement		120	120
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	5.214	5.500	5.600
, ,		Détail:			
		1) Assurances			
		2) Carburants et lubrifiants 1.100 3) Réparation et entretien 3.950 9) Divers 200			
		Total			
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau	589	_	_
12.050 (12.12)	08.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .	3.683		_
12.080 (12.11)	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	132.372	159.000	159.000
		Dátaill			
		<u>Détail</u> : 1) Nettoyage			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes			:
		3) Chauffage			
		Total			
12.210	08.30	Dépenses d'alimentation.			
(12.30)		(Crédit non limitatif)	112.899	119.000	119.000
12.260 (12.30)	08.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	_	4.500	4.500
,		<u>Détail:</u>			
		1204 Frais de bureau			
		Articles et matériel de bureau			
		bureau			
		4) Consommables bureautiques			
		6) Documentation et bibliothèque 70			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		2) Frais téléphoniques			
		Total			
			l	I	l

13.1 — Institut national des sports

2016 Projet de Budget	2015 Budget voté	2014 Compte provisoire	Libellé	Code fonct.	Article (Code écon.)
28.000	28.000	26.253	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermuhl (annexe); dépenses diverses	08.30	12.300 (12.30)
			<u>Détail</u> :		
			1) Literie, mobilier, vaisselle		
			Total		
1.814.145	1.984.758	1.748.034	Total de la section 13.1		
			Section 13.2 — Centre national sportif et culturel		
313.480	311.181	295.204	Traitements des fonctionnaires	08.30	11.000 (11.00)
			<u>Détail</u> :		
			1) Rémunérations de base		
		1	rémunération 30.516 3) Charges sociales patronales 14.886 4) Allocations de repas 4.221		
			Total		
74.753	74.218	72.459	Indemnités des employés occupés à titre permanent	08.30	11.010 (11.00)
			<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base		
			2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération		
			3) Charges sociales patronales 8.697 4) Allocations de repas 2.110		
			Total		
100	100	_	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	08.30	11.020 (11.00)
			<u>Détail</u> :		
66.609	66.119	63.211	1) Rémunérations de base	08.30	11.030
			Détail:		(11.00)
			1) Rémunérations de base		
			rémunération		
			Total		
100	100	_	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	08.30	11.040 (11.00)

13.2 — (Centre na	ational sportif et culturel		т	
Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
41.010 (41.40)	08.30	Détail: 1) Rémunérations de base	6.496.145	6.593.000	6.678.585
		Total de la section 13.2	6.927.019	7.044.718	7.133.627
		Section 13.3 — Ecole nationale de l'éducation physique et des sports			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	158.698	326.546	329.456
(,,,,,,,		Détail: 312.576 3) Charges sociales patronales 14.066 4) Allocations de repas 2.814			
		Total			
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	_	100	100
(,		Détail: 1) Rémunérations de base			
11.020 (11.00)	1	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	3.674	4.753	4.783
(11.00)		Détail: B – Etudiants 1) Rémunérations de base			
11.030 (11.00)	1	Salaires des salariés occupés à titre permanent	_	100	100
(,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		Détail: 1) Rémunérations de base			
11.040 (11.00)	1	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	_	100	100
		Détail: 1) Rémunérations de base			
11.130 (11.12)		Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80.812	87.642	75.925
		Détail: 2) Cours et examens a) Formations			

13.3 — I	13.3 — Ecole nationale de l'éduc. physique et des sports								
Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget				
41.050 (41.12)	08.30	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports	169.815	144.815	140.000				
		Total de la section 13.3	412.999	564.056	550.464				
		Total du département 13	18.097.620	19.152.923	19.238.938				
			,						
				:					
				1					

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Sports

Code	Classes de comptes	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	2.441.076	3.002.904	2.801.884
12	Achat de biens non durables et de services	2.022.751	2.035.275	2.085.009
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	6.760	6.760	6.760
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	335.000	380.044	389.748
33	Transferts de revenus aux administrations privées	5.847.963	6.190.487	6.309.860
35	Transferts de revenus à l'étranger	25.773	30.898	30.200
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	7.262.049	7.334.555	7.440.477
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	156.248	172.000	175.000
	Total	18.097.620	19.152.923	19.238.938

BUDJET DES DÉPENSES - DÉPENSES EN CAPITAL

467

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
		43 — MINISTERE DES SPORTS			
		Section 43.0 — Sports Dépenses générales			
52.000 (52.10)	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	107.500	100.000	100.00
74.000 (74.10)	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	_	32.000	_
74.010 (74.22)	08.30	Acquisition de machines de bureau	10.553	7.000	5.26
		<u>Détail</u> : 3) Beamer			
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	2.918	10.375	10.00
74.041 (74.22)	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives et l'entretien technique	14.918	5.500	7.000
74.060 (74.40)	08.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	_	1.400	1.300
74.070 (74.22)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel	10.081	10.000	10.000
93.000 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national. (Crédit non limitatif)	20.000.000	29.200.000	27.009.200
		Restants d'exercices antérieurs			
74.500 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	-	_	18.000
		Total de la section 43.0	20.145.970	29.366.275	27.160.765
		Section 43.1 — Institut national des sports			
74.000 (74.10)	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	_	_	40.000

43.1 — Institut national des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	12.280	13.000	13.000
	:	Total de la section 43.1	12.280	13.000	53.000
		Total du département 43	20.158.250	29.379.275	27.213.765
				:	

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Sports

Code	Classes de comptes	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	107.500	100.000	100.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	50.750	79.275	104.565
93	Dotations de fonds de réserve	20.000.000	29.200.000	27.009.200
	Total	20.158.250	29.379.275	27.213.765

PROPRAHHATION PLURIANNUELLE 2015 -2015 DÉPENSES COURANTES

156

3.0 —	Sports	Dépenses générales		I		Unité: Millie	15 0 6010
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2015	Projet 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018	Prévis. 2019
		13 — MINISTERE DES SPORTS					
		Section 13.0 — Sports Dépenses générales					
1.000	08.30	Traitements des fonctionnaires	299	301	307	314	32
1.020	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	5	5	5	5	
11.130	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	6	6	6	6.	
1.131	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	64	63	64	65	6
1.132	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	
1.133	Divers codes	Sportlycée: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	87	62	64	65	(
1.134	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	
2.000	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	3	3	3	3	
2.001	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	766	864	875	886	90
2.002	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice)	12	15	16	16	
2.003	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": indemnités pour services de tiers (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	
2.010	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	8	7	7	7	
2.012	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36	94	36	50	3
2.020	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	10	10	10	10	

Unité: Milliers d'euros 13.0 — Sports.- Dépenses générales Projet Prévis. Prévis. Prévis. Budget Article Code Libellé 2015 2016 2017 2018 2019 fonct. 08.30 Frais d'experts et d'études 70 82 82 82 12,120 15 Service médico-sportif: analyses et matériel médical; 12.160 05.30 dépenses diverses. (Crédit non limitatif)..... 193 180 195 194 197 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais 12.191 08.30 d'organisation et de participation..... 2 3 3 3 3 Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance 12.200 08.30 responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs. (Crédit non limitatif)..... 77 153 153 153 154 12.260 08.30 Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses 27 28 27 28 26 diverses..... 12.270 08.30 Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)..... 30 30 31 80 30 Trophée national et autres distinctions 12.300 08.30 10 10 11 11 11 Projets "e-Lëtzebuerg": dépenses diverses 12.302 08.30 45 42 43 44 44 12.304 08.30 Relations et réunions internationales; frais d'organisation et dépenses diverses 5 5 5 5 5 Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie 12.305 08.30 publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..... 12.310 08.30 Animation et appui du sport-loisir: dépenses diverses 76 76 76 76 76 12.320 08.30 Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: frais divers..... 5 5 5 5 5 Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: frais de 12.330 08.30 fonctionnement 5 5 5 5 5 12.340 08.30 Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport; organisation d'expositions; dépenses diverses..... 10 10 10 10 10 08.30 Organisation d'une promotion sportive d'été: dépenses 12.360 (Crédit sans distinction d'exercice)..... 74 74 74 71 74 08.30 Appui et soutien d'actions en faveur du bénévolat dans le 12.361 80 80 domaine du sport: dépenses diverses 80 80 80

Unité: Milliers d'euros 13.0 — Sports.- Dépenses générales **Projet** Prévis. Prévis. Prévis. Budget Article Code Libellé 2015 2016 2017 2018 2019 fonct. 12.363 08.30 Plan d'action national "Gesond iessen - méi bewegen": dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)..... 80 80 80 110 12.364 08.30 Participation du Luxembourg aux 7es Jeux de la Francophonie: frais de déplacement et de séjour; dépenses diverses 67 Location et affermage de terres auprès de secteurs autres 24.000 08.30 que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..... 7 7 7 7 32.020 08.30 Congé sportif: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..... 380 390 397 403 408 08.30 Subsides Comité Olympique et Sportif 33.010 au Luxembourgeois, aux fédérations sportives agréées et aux 815 sociétés affiliées..... 715 715 740 815 08.30 Animation et appui du sport-loisirs: subsides..... 70 70 70 70 33.011 70 Participation à l'indemnisation des cadres administratifs et 33.013 08.30 des entraîneurs nationaux des fédérations sportives 2 765 agréées..... 2.588 2.655 2.687 2.732 Mesures de promotion dans l'intérêt du sport de 33.014 08.30 compétition et d'élite 513 534 534 534 534 08.30 Actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport... 150 33.016 150 150 150 150 Relations sportives avec des pays, fédérations ou 33.017 08.30 institutions sportives, partenaires ou non d'un accord bilatéral ou multilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg; dépenses diverses 170 145 170 170 170 Participation aux frais de fonctionnement des installations 33.018 08.30 sportives mises à la disposition des fédérations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..... 235 275 240 229 232 33.019 08.30 Contribution au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour l'organisation des Jeux des Petits Etats d'Europe à Luxembourg en 2013: solde 100 Contribution financière dans l'intérêt de la réalisation des 08.30 33.020 programmes sportifs élaborés par les fédérations; aide à la section sportive de l'armée; participation financière au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour la préparation aux jeux olympiques, aux paralympics et aux 470 520 jeux européens 620 420 510 Participation aux frais de fonctionnement des fédérations 33.021 08.30 666 637 645 655 sportives agréées..... 630

Unité: Milliers d'euros 13.0 — Sports.- Dépenses générales Prévis. Prévis. Prévis Article Budget Projet Code Libellé 2015 2016 2017 2018 2019 fonct. Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation 33.023 05.30 aux frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice)..... 181 175 180 157 173 33.024 08.30 Subvention d'intérêts au profit de la Confédération européenne de volleyball..... 49 49 49 49 49 08.30 Contribution aux frais de personnel du Comité Olympique 33.026 et Sportif Luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..... 303 308 312 316 323 33.027 08.30 Participation aux frais de stages des centres de formation fédéraux organisés au parc Hosingen 22 33.028 08.30 Participation de l'Etat aux frais de l'encadrement sportif de qualité des enfants par les clubs sportifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..... 825 830 820 35.031 05.30 Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale 08.30 antidopage (AMA). (Crédit non limitatif)..... 12 14 14 15 15 35.060 08.30 Cotisations à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..... 19 16 35 16 16 41.010 08.30 Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics..... 100 115 130 130 130 Remboursement au Centre Hospitalier de Luxemboura 08.30 41.011 (CHL) d'une tâche partielle de médecin et d'infirmière pour le contrôle médico-sportif. (Crédit sans distinction d'exercice)..... 54 58 58 59 60 08.30 Participation aux frais de fonctionnement et d'entretien de 41.050 la base nautique à Lultzhausen 119 122 126 115 115 41.051 Divers Dotation dans l'intérêt du Sportlycée: participation du Ministère des Sports codes 82 86 88 91 96 41.052 **Divers** Sportlycée: indemnisation des intervenants tiers. (Crédit non limitatif)..... 249 249 249 codes 246 249 43.000 08.30 Participation aux frais de fonctionnement des installations syndicats sportives des communes et des intercommunaux.. (Crédit sans distinction d'exercice)..... 175 175 175 175 172 10.775 10.967 9.559 9.741 10.616 Total de la section 13.0.....

Chapitre IV – DEPENSES EN CAPITAL

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2015 — 2019)

	Département	Budget 2015	Projet 2016	Prévisions 2017	Prévisions 2018	Prévisions 2019
-	30 – Ministère d'Etat	17.223	19.843	5.052	1.424	847
	31 – Ministère des Affaires étrangères et européennes	38.777	44.184	49.504	132.950	151.299
	32 – Ministère de la Culture	8.828	8.387	8.064	7.673	10.433
	33 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	230	304	304	304	304
	34 – Ministère des Finances	72.231	79.109	100.359	99.242	112.000
	35 – Ministère de l'Economie	87.421	98.284	95.700	96.684	99.589
	36 – Ministère de la Sécurité intérieure	9.903	7.258	8.610	8.712	15.890
	37 – Ministère de la Justice	562	1.590	849	590	604
	38 – Ministère de la Fonction publique et de la réforme administrative	1.818	1.768	1.818	1.818	1.818
	39 – Ministère de l'Intérieur	45.129	45.350	44.876	53.073	53.878
	40 et 41 – Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	76.130	78.571	80.533	80.611	80.761
	42 – Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	51.012	47.249	47.183	47.182	47.159
H	43 – Ministère des Sports	29.379	27.214	24.657	35.353	18.273
	44 – Ministère de la Santé	38.142	38.061	57.037	56.500	56.832
	45 – Ministère du Logement	109.096	130.110	134.181	123.791	119.219
	46 – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire	330	187	233	206	201
	47 – Ministère de la Sécurité sociale	303	249	257	452	206
	49 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la protection des consommateurs	56.913	57.007	75.888	70.611	70.693
	50, 51 et 52 – Ministère du Développement durable et des infrastructures	478.403	645.455	724.730	755.057	787.819
Ī	TOTAL DES DEPENSES EN CAPITAL	1.121.831	1.330.181	1.459.838	1.572.234	1.627.824

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

43.0 — Sports.- Dépenses générales Unité: Milliers d'euros Prévis. Prévis. Prévis. Budget Projet Article Code Libellé 2017 2018 2019 2015 2016 fonct. 43 — MINISTERE DES SPORTS Section 43.0 — Sports.- Dépenses générales Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans 52.000 08.30 l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives 100 100 100 100 100 74.000 08.30 Acquisition de véhicules automoteurs..... 32 18 Acquisition de machines de bureau 08.30 74.010 5 12 5 5 74.040 08.30 Acquisition d'équipements spéciaux 10 10 10 10 10 74.041 08.30 Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives et l'entretien technique 7 24 3 6 08.30 Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels 74.060 1 08.30 Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de 74.070 collections sur le sport et de matériel..... 10 10 10 10 10 Alimentation du fonds d'équipement sportif national. 93.000 08.30 (Crédit non limitatif)..... 29.200 27.009 24.490 35.190 18.090 Restants d'exercices antérieurs 13.90 74.500 Acquisition de véhicules automoteurs..... 18 29.366 27.161 24.644 35.340 18.219 Total de la section 43.0..... Section 43.1 — Institut national des sports 74.000 08.30 Acquisition de véhicules automoteurs..... 40 40 74.040 08.30 Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)..... 13 13 14 14 53 14 54 Total de la section 43.1..... 13 24.657 29.379 27.214 35.353 18.273 Total du département 43



Strassen, le 13 novembre 2015

Monsieur Romain SCHNEIDER Ministre des Sports

Ministère des Sports

Boîte postale 180 L-2011 Luxembourg

Objet: Avis du COSL sur le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2016

Monsieur le Ministre.

Nous vous remercions d'avoir bien voulu transmettre au COSL un exemplaire du projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2016 pour avis.

Par la présente, le COSL a, en application de l'article 10 du règlement grand-ducal du 10 avril 1978 concernant l'organisme central du sport, l'honneur de vous faire parvenir, aux fins que cela comporte, son avis sur le projet de budget de l'Etat, et plus particulièrement du Ministère des Sports, pour l'exercice 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le Président du Conseil consultatif du COSL

Le Secrétaire général du COSL

Le Président du COSL

James JUNKER

Daniel DAX

André HOFFMANN



Avis du COSL sur le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat ayant trait au Ministère des Sports pour l'année 2016

Préambule:

Au début de l'année 2014, le COSL a publié son document « Concept intégré pour le sport au Luxembourg » qui inclut une analyse approfondie de tous les aspects du sport au Grand-Duché.

Le COSL y relève l'importance de mettre en place un plan de développement national pour le sport au Luxembourg basé sur les priorités suivantes :

- financement du sport national adapté à son rôle sociétal de première importance ;
- réalisation d'un Centre National Olympique et Sportif Luxembourgeois (CNOSL)
- réglementation, reconnaissance et valorisation des métiers du sport ;
- développement d'infrastructures de qualité pour le sport de haut niveau.

Le projet de budget 2016 du Ministère des Sports ne reflète malheureusement guère la concrétisation de ces priorités.

Introduction:

L'année 2016 sera dominée par les Jeux Olympiques d'été à Rio où le COSL prévoit une délégation d'environ 25 à 30 personnes.

La préparation pour ces jeux sera beaucoup plus complexe et coûteuse que pour ceux de Londres (visites de préparation, période d'acclimatation, coûts de voyage substantiels).

A cela s'ajoutent les Jeux Olympiques de la Jeunesse à Lillehammer en février 2016, où le COSL entend faire représenter le Luxembourg par une délégation de cinq personnes.

Les revendications budgétaires formulées pour 2015 par le COSL restent d'actualité :

- nécessité d'appuis financiers revenant directement aux fédérations dans les domaines administratif et sportif;
- mise à disposition des budgets nécessaires pour garantir la représentation du sport luxembourgeois au haut niveau international et pour assurer une préparation optimale pour les Jeux Olympiques d'été à Rio en 2016;
- mise à disposition des crédits nécessaires pour la médecine sportive tellement importante notamment pour le sport de haut niveau (grand médico-sportif);

- déblocage de fonds adéquats au niveau des différents ministères impliqués en vue de mener à bien le plan d'action national « Gesond iessen-méi bewegen » ;
- maintien des moyens financiers nécessaires au Sport-lycée.

A ces revendications s'ajoutent de nouvelles priorités budgétaires indispensables pour permettre au COSL en tant qu'organe faîtier du mouvement sportif organisé privé de faire assurer les réalisations du concept intégré pour le sport au Luxembourg. A ce dernier sujet, le COSL se doit de constater un manque de courage politique pour refléter de manière adéquate l'importance sociétale du sport dans les orientations principales du projet de budget sport.

Sur base de ces considérations le COSL émet l'avis suivant quant au projet de budget du ministère des sports pour l'exercice 2016.

Considérations générales :

Le COSL salue les orientations politiques prises pour mettre en place les dispositifs nécessaires pour l'établissement d'un compte satellite sport au Luxembourg en transférant un poste d'expert vers le budget du Ministère de l'Economie (plus précisément près du STATEC offrant ses compétences et son « know how » dans les préparatifs d'établissement et d'exécution de ce compte), permettant d'avoir une vue d'ensemble sur l'impact du sport sur l'économie, la croissance et la création d'emplois au Luxembourg, permettant de mesurer le « retour sur investissement » dans le sport. Dans ce même contexte le COSL doit constater avec regret que ce transfert génère une diminution du budget sport.

Les crédits alloués aux dépenses courantes, hors Institut National des Sports, Centre National Sportif et Culturel et ENEPS connaissent une progression de 1,9% (néanmoins largement inférieure aux progressions des dépenses du budget courant et du total des dépenses).

Au niveau des dépenses en capital, l'alimentation du fonds d'équipements sportifs national enregistre une baisse de 7,5%, de sorte que le total général des dépenses en capital recule de plus de 2.000.000.-€.

Considérations particulières :

Le COSL, tout en saluant le maintien temporaire du régime des chèques services accueil pour le sport (dans un poste symbolique intitulé « participation de l'Etat aux frais de l'encadrement sportif de qualité des enfants par les clubs sportifs »), se doit d'ores et déjà d'anticiper le transfert ultérieur de cette mesure – tout en la taillant plus spécifiquement sur le sport - vers le budget sport, en soulignant l'importance de maintenir cette aide au moins au niveau de la moyenne des années passées, sinon de la doter d'un surplus substantiel par rapport à cette moyenne.

Les soutiens au plan d'action national « Gesond Iessen, méi bewegen » sont clairement insuffisants au regard de l'obésité croissante au sein de la jeunesse luxembourgeoise et des frais de santé énormes que ce phénomène ne manquera pas d'engendrer dans le futur.

Le COSL déplore la stagnation des crédits alloués au COSL et aux fédérations sportives (article 33.010), alors que la participation à des compétitions internationales (Championnats d'Europe, Championnats du Monde etc.) devient de plus en plus contraignante d'un point de vue financier, surtout pour les sports collectifs. Ceci est souvent dû au fait que ces compétitions sont organisées dans des pays lointains, d'accès difficile à partir du Luxembourg. Si les équipes des sports collectifs devaient être amenées à renoncer en tout ou partie à participer à ces événements importants pour le développement de leur sport, cette situation aura un impact fort négatif sur le « Nation Branding », que le mouvement sportif est résolument décidé à supporter par toutes ses forces, ce qui évidemment nécessite en corollaire un appui financier conséquent.

Le COSL se félicite de l'augmentation de la participation à l'indemnisation des cadres administratifs et des entraîneurs de ses fédérations, même si elle paraît insuffisante.

L'article 33.020 (contribution financière dans l'intérêt de la réalisation des programmes sportifs élaborés par les fédérations ; aide à la section sportive de l'armée; participation financière au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour la préparation aux jeux olympiques, aux paralympics et aux jeux européens) augmente certes de 21,5%, mais ce en raison de l'adaptation du congé sportif aux nécessités des Jeux Olympiques à Rio.

Les crédits alloués au service médico-sportif (articles 11.131, 12.001 et 12.160) connaissent une embellie par rapport à 2015 (+9,6%), qui était certes en forte diminution par rapport à l'année 2014.

Conclusion:

Les crédits alloués au Ministère des Sports dans le cadre du projet de budget 2016 sont globalement en stagnation.

Le gouvernement doit prendre conscience, même en temps de rigueur budgétaire, que tout investissement dans le sport est également un investissement dans le domaine social, la santé, l'intégration et dans nos générations futures, sans oublier le 3ème âge, et est susceptible de produire un « retour sur investissement » représentant le triple voire le quadruple de l'investissement initial.

Par ailleurs pour permettre au Luxembourg de devenir plus performant en termes de sport et pour qu'il puisse viser à faire partie du nombre croissant des pays capables de décrocher une médaille olympique dans un avenir proche, nos gouvernants ne pourront faire l'impasse sur une augmentation conséquente des crédits alloués au sport.

Le bénévolat, le mécénat et le sponsoring du secteur privé étant en diminution constante, il devient plus que jamais vital d'augmenter fortement les crédits étatiques

au profit du mouvement du sport au cours des prochaines années pour concrétiser enfin l'ambition affichée par la loi sur le sport du 3 août 2005.

Strassen, le 10 novembre 2015